

LES INTERVENANTS ET LEURS COMMUNICATIONS

Journée du 29 novembre

Julien THÉRY est professeur d'histoire à l'université Paul-Valéry Montpellier III et chercheur au Centre d'études médiévales de Montpellier (CEMM). Rédacteur en chef des Cahiers de Fanjeaux de 2005 à 2012, il est spécialiste de l'histoire du gouvernement pontifical au temps de la théocratie, de l'histoire de l'hérésie et de l'Inquisition, mais aussi des relations entre la royauté française et l'Eglise aux XIII^e et XIV^e siècles.

Il a publié plusieurs articles autour du conflit entre Philippe le Bel et la papauté, notamment : « Philippe le Bel, pape en son royaume », in L'Histoire, n° 289, 2004 [disponible en ligne : <http://halshs.archives-ouvertes.fr>] ; « Une hérésie d'Etat. Philippe le Bel, le procès des « perfides templiers » et la pontificalisation de la royauté française », in Médiévales, n° 60, 2011 ; « Le pionnier de la théocratie royale : Guillaume de Nogaret et les conflits de Philippe le Bel avec la Papauté », in B. Moreau (éd.), Guillaume de Nogaret un Languedocien au service de la monarchie Capétienne, Nîmes, Lucie éditions, 2012.

Julien Théry présentera une introduction générale au colloque.

Gaël CHENARD est ancien élève de l'École des chartes et de l'Institut national du patrimoine. Il est actuellement directeur des Archives départementales des Hautes-Alpes. Parmi ses travaux, on notera sa thèse de l'École des chartes : L'administration d'Alphonse de Poitiers en Poitou et en Saintonge (1241-1271), (2008) ; sa communication au colloque de l'université Bordeaux III « La seigneurie dans l'espace Plantagenêt » (2009) ; sa communication sur « Le Traité de Paris de 1258 » au colloque anglo-français Thirteen Century England à Paris (2009) ; son article « L'exécution du testament d'Alphonse de Poitiers (1271-1307) : vouloir et pouvoir après la mort du prince », in Bibliothèque de l'École des chartes, t. 167, 2010, sa communication au colloque de l'université d'Aix-Marseille : « Quand gouverner c'est enquêter », 2011 ; sa communication au colloque des Archives départementales de l'Ariège sur « La Croisade albigeoise », 2011 ; sa communication au colloque de l'Université d'Aix-Marseille : « De l'autel à l'écritoire : aux origines des comptabilités princières en Occident, XIII^e-XIV^e siècles », 2013.

Jean-François MOUFFLET est archiviste paléographe, ancien élève de l'École nationale des chartes où il a rédigé une thèse consacrée à l'hôtel du roi sous Louis IX, accordant une place particulière aux institutions et à l'organisation de la vie quotidienne de la cour royale, aux déplacements du roi à travers le royaume de France et aux résidences où il séjournait. Devenu conservateur du patrimoine dans la spécialité des archives, il a travaillé de 2008 à 2013 au Service interministériel des Archives de France (ministère de la Culture et de la Communication) où il était responsable des questions de numérisation et d'informatisation des archives, ainsi que de conservation des données dans le temps. Depuis juillet 2013, il est adjoint au directeur des études du département des conservateurs de l'Institut national du patrimoine, en tant que responsable de la formation initiale des conservateurs du patrimoine. Parmi ses travaux bibliographiques sur Louis IX, on notera Autour de l'hôtel de saint Louis. Le cadre, les hommes, les itinéraires d'un pouvoir, thèse d'École des chartes, 2007 ; La pratique du registre dans les chancelleries de Louis IX et d'Alphonse de Poitiers : regards croisés, avec Gaël Chenard, à paraître dans la collection Études et rencontres de l'École des chartes.

La communication de MM. Chenard et Moufflet « Cant vengro li Frances. L'implantation capétienne dans le Midi au XIIIe siècle » permettra de noter que l'historiographie traditionnelle s'est longtemps penchée sur la violence de l'irruption capétienne dans le Midi. La croisade albigeoise a laissé un pays déchiré et fait naître une haine des « Français » bien compréhensible. Une fois Simon de Montfort disparu, la royauté française est créditée d'avoir muselé Raymond VII les armes à la main d'abord, puis par les traités de Paris et Lorris, et d'avoir ainsi imposé la fin de la grande principauté du Midi. Vainqueurs et méchants de l'histoire ont surtout su clore la lutte à leur avantage, et pas seulement par la contrainte. La décennie 1250 voit en effet apparaître un binôme capétien, pacifique et redoutable à la fois, à la tête de l'ancien Midi toulousain : le roi, implanté depuis 1229 à Beaucaire et Carcassonne, et son frère Alphonse de Poitiers qui succède à son beau-père Raymond VII en septembre 1249. C'est sous leur gouvernement que se pansent les blessures de la guerre, que sont intégrées les provinces méridionales au point d'en faire la base logistique des départs en croisade, et d'en rallier les élites derrière la royauté en 1285 contre l'ancien allié aragonais. Guillaume de Nogaret, né vers 1260, est en quelque sorte le fruit de cette séquence de trente ans d'apaisement qui suit les trente ans de lutte. Ce petit miracle de ralliement est évidemment le résultat d'une politique volontariste des Capétiens, que l'on se propose d'exposer ici. Le rôle de Louis IX, notamment à travers les enquêtes, a déjà été souligné par l'historiographie, sans que soient toujours mises en lumière les limites pourtant très fermes de cette « grande séduction ». Si les Capétiens sont soucieux de rallier le Midi, leur politique est en fait un savant mélange de gages offerts aux villes et aux grands feudataires – symboliques pour la plupart – et d'exercice sans partage de la réalité du pouvoir. Tous ne font pas l'objet des mêmes attentions, certaines élites étant plus choyées, à commencer par la noblesse. Tous se voient néanmoins proposer le même contrat : un ralliement politique sans nuance et la confiscation du pouvoir, contre la défense des privilèges, un respect affiché des élites et l'assurance d'une justice équitable. Dans le détail, cela se traduit par une certaine méfiance durable, puisqu'il faut en fait attendre le règne de Philippe le Bel pour que les élites méridionales entrent véritablement parmi les hommes de confiance de la royauté. Tout au long du XIIIe siècle, c'est donc une intégration en trois actes qui se joue : la conquête, le contrat d'apaisement et l'intégration. C'est à la deuxième étape que l'on s'intéresse plus particulièrement ici à travers tous les aspects de la politique capétienne, qu'elle soit menée par le roi ou le comte de Poitiers.

Simone BALOSSINO est maître de conférences à l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse depuis 2009 et responsable de formation « Licence » pour le département d'histoire. Actuellement il dirige l'équipe « CIHAM » dans le programme ANR « Histoire, Archéologie, reconstitution 3D du Pont d'Avignon (PAVAGE) » et il est co-responsable scientifique avec J.-L. Gaulin de l'axe « Sources notariales » du projet Equipex BIBLISSIMA « Bibliotheca bibliothecarum novissima : un observatoire du patrimoine écrit du Moyen Age et de la Renaissance (arabe, français, grec, hébreu, latin). »

Parmi ses travaux, on notera : (avec C. Portier-Martin) : « L'enquête de Leopardo da Foligno dans la viguerie d'Avignon », in L'enquête générale de Leopardo da Foligno en Provence Occidentale (octobre 1331 et septembre-décembre 1333), E. Anheim - S. Balossino - B. Beaucage - N. Coulet - F. Mazel - C. Portier-Martin - L. Stouff (éd.), Paris, CTHS, 2013 ; « Un territorio conteso : l'espansione del comune di Avignone nelle aree extracittadine (prima metà del secolo XIII) », in Mélanges de l'École Française de Rome, Moyen âge, 132/2 (2012) ; « Elle ne voulait obéir ni à Dieu ni aux hommes. Avignon 1226 », in Le châtement des villes dans les espaces méditerranéens (Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne), P. Gilli - J.-P. Guilhembet (dir.), Turhout, Brepols, 2012 (Urban History).

Dans sa communication « De Louis VIII à Philippe le Bel : la présence capétienne sur les bords du Rhône », il sera observé le parcours et les étapes de la conquête que la monarchie française met en œuvre sur les terres rhodaniennes depuis la croisade de Louis VIII et l'affaire albigeoise jusqu'au XIV^e siècle. Un parcours qui s'accomplit aussi bien par des voies de fait, par le recours à la violence et à l'occupation armée qu'avec les instruments et les usages du droit, qui mêlent les pratiques subtiles du droit civil concernant le dominium, les leçons des *libri feodorum*, les premières expériences d'un droit public s'appuyant sur les *regalia* et les méthodes canoniques de gouvernement. Dans cette optique, l'observation de l'accroissement programmé du domaine capétien tout au long de la vallée du Rhône peut éclairer les phases du rattachement des terres de Provence à l'intérieur du royaume de France.

Jean-Marie CARBASSE est agrégé d'histoire du droit et de droit romain. Il a été professeur aux universités de Rouen, Perpignan, Paris V et Paris II, professeur invité dans plusieurs universités étrangères, membre de nombreux comités universitaires et président de la Société d'Histoire du droit, de la Société d'Histoire des Anciens Pays de droit écrit ainsi que du Comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé. Il a également exercé les fonctions de vice-président de l'université de Paris II, de recteur de l'Académie de Nice et d'administrateur provisoire de l'université de Nîmes. Il est actuellement professeur d'histoire du droit à la faculté de droit de Montpellier (université Montpellier I).

Parmi ses nombreuses publications, on notera : *La conscience du juge dans la tradition juridique européenne*, PUF, 1999, (trad. portugaise) ; *Histoire du Parquet*, (dir. et présentation), PUF, coll. Droit et Justice, 2000 ; *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, PUF, Droit fondamental (1^{re} éd. 2000), 2^{me} éd. revue et augmentée, 2006 ; *La monarchie française du milieu du XVI^e siècle à 1715* (en collaboration avec Guillaume Leyte et Sylvain Soleil), Paris SEDES, 2001 ; *La peine de mort, Que-sais-je ?*, PUF, 2002, (2^e éd. révisée 2011, trad. japonaise) ; *Manuel d'introduction historique au droit*, PUF, coll. Droit fondamental (1^{re} éd. 2002, 2^e éd. revue 2003, 3^e éd. refondue 2009, 4^e éd. 2011, 5^e éd. 2013) ; *L'État royal, XII^e-XVIII^e siècles. Une anthologie*, en coll. avec G. Leyte, Paris, PUF, Léviathan, 2004 ; *Histoire du droit*, PUF, coll. Que sais-je ?, 2008, 2^e éd. 2010 ; *Les cent dates du droit*, PUF, coll. Que sais-je ? n° 3828, 2011 ; « Doctrine et pratiques pénales en Europe » (direction et publication en coll. avec Maïté Ferret), in *Actes des Journées internationales tenues par la Société d'Histoire du droit à Montpellier en mai 2011*, éd. Faculté de droit de Montpellier, 2012

Sa communication portera sur « Le roi de France et l'Empereur romain : un état de la question à la veille de la mort de Nogaret (1312). » À la fin de juin 1312, Henri de Luxembourg, élu roi des Romains depuis 1308, était enfin couronné empereur à Rome par trois cardinaux que le pape Clément V avait délégués à cet effet. À peine élu, le nouvel empereur annonçait son accession au « principat suprême » à tous les rois et princes de l'Europe par une circulaire (« encyclique ») dont les termes, qui développaient une vision politique de l'Europe renouvelée des empereurs Staufen et manifestement inspirée par le *De monarchia* de Dante, n'étaient pas pour convenir à un roi de France qui se considérait au moins depuis Saint Louis comme *princeps in regno suo*. Dès la réception de cette lettre, Philippe le Bel et son conseil rédigent une réponse très ferme où est affirmé avec une grande force le principe de la souveraineté française par rapport à l'empire. Cette lettre réfute systématiquement les prétentions de l'empereur au principat universel et expose pourquoi la France doit être considérée comme « exempte » de ce principat. En même temps, en juillet 1312, sous prétexte de réformer les études de droit à l'université d'Orléans, le roi et son conseil publient une ordonnance dont le préambule constitue une autre réponse aux prétentions impériales puisque ce texte fondamental expose, avec la même force que la lettre à l'empereur, la position du roi

par rapport à « l'ordonnement juridique » du royaume : celle d'un législateur souverain. C'est donc en cet été 1312 que le principe de l'indépendance du royaume, affirmée depuis longtemps, trouve sa première justification théorique et c'est de ce moment que l'on peut dater la naissance de cet élément fondamental de l'exception française : la souveraineté du roi, matrice de la future souveraineté nationale. On s'interrogera sur le rôle qu'a pu jouer Nogaret dans l'élaboration de cette thèse au sein du conseil royal.

Nicolas LEROY est professeur d'histoire du droit, vice-président chargé des études et de la vie universitaire de l'université de Nîmes, membre de l'Institut d'histoire des anciens pays de droit écrit.

Parmi ses principales publications on notera : Une ville et son droit, Avignon du début du XIIe siècle à 1251, Paris, 2009 ; « Carta, consuetudines, statuta..., langue et conservation des statuts municipaux en Languedoc », in Actes du colloque Statuts, écritures et pratiques sociales dans les sociétés de la Méditerranée occidentale (XIIe-XVe siècles), École française de Rome, 2013 ; « Le mythe de la république urbaine médiévale au XIXe siècle », in République : modèles, anti-modèles et utopies, Actes du colloque de Besançon, 25-27 mai 2011; « La légende de Nogaret », in B. Moreau (éd.), Guillaume de Nogaret un Languedocien au service de la monarchie Capétienne, Nîmes, Lucie éditions, 2012 ; « L'exemple d'une ville au pouvoir judiciaire souverain : Avignon au XIIIe siècle », in Annales du Midi, t. CXXIII, 2011 ; « Les fondements du pouvoir normatif municipal au Moyen Âge : l'exemple d'Avignon », in Normes et normativité. Études d'histoire du droit rassemblées en l'honneur d'Albert Rigaudière, Paris, 2009.

Romain TELLIEZ est maître de conférences en histoire du Moyen Âge à l'université de Paris-Sorbonne. Spécialiste de la France aux XIVe et XVe siècles, il s'intéresse plus particulièrement à l'histoire de la justice.

Il a notamment publié *Per potentiam officii. Les officiers devant la justice dans le royaume de France au XIVe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2005 et *Les institutions de la France médiévale, XIe-XVe siècles*, Paris, A. Colin (coll. « Coursus »), 2009.

Sa communication « Les finances du roi : la fiscalité en Languedoc au temps de Philippe le Bel » rappellera qu'à la fin du XIVe siècle, si l'on en croit une chronique du temps, le jeune roi Charles VI dont la prodigalité avait asséché les finances « ot conseil et advis de aller en Languedoc, [...] qui est un des bons pays de finances que le roi ait, [...] et fut advisé que c'estoit pour le mieux qu'il se traist en ces parties pour accueillir finances, car il en avoit bien besoing, et estoit le pays qui plus de finances lui povoit aider. »

Une telle affirmation se vérifie-t-elle un siècle plus tôt, sous le règne de Philippe le Bel dont chacun connaît l'importance dans le développement des pratiques fisco-financières de la royauté ? On tentera ici de répondre à cette question par l'étude des principales sources comptables générales conservées : comptes généraux des receveurs des sénéchaussées pour 1293, 1294, 1299 et 1303, comptes du Trésor, journaux du Trésor conservés en totalité pour 1299 et partiellement pour 1298, 1300 et 1301, inventaire d'anciens comptes dressé par Robert Mignon sous Philippe VI. Ces documents, n'offrant qu'une couverture très partielle du règne et surtout une information très hétérogène liée aux particularités des modes d'enregistrement comptables, permettent avec difficulté de mesurer l'apport languedocien au revenu royal ; ils nous renseignent en revanche efficacement sur la structure et le fonctionnement du prélèvement.

Chloé BESOMBES est élève à l'Ecole des chartes.

Son mémoire de mastère 2 Études médiévales à l'université de Toulouse-II Le Mirail portait sur Les communautés d'habitants du Lauragais au tournant du XIVe siècle : une nouvelle approche de l'enquête royale de 1298, sujet qui est aussi celui de sa thèse de l'Ecole des chartes en cours d'achèvement.

C'est une synthèse de ses recherches qu'elle présentera dans sa communication « L'enquête royale de 1298 contre Raoul de Breuilli et Pierre de Latilly, commissaires du roi en Toulousain : une proposition d'étude. »

Journée du 30 novembre 2013

Armand STRUBEL est ancien élève de l'ENS-Ulm et agrégé des lettres. Il a été successivement professeur aux universités d'Avignon, Paris X et Montpellier et professeur invité aux universités Columbia (New York) et de Montréal.

Il est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages sur la littérature médiévale : Guillaume de Lorris et Jean de Meun, Le Roman de la rose, Paris, Garnier, 2012 ; nouvelle édition et traduction du Roman de Fauvel, Paris, Lettres Gothiques, 2012 ; nouvelle édition et traduction du Perlesvaus. Le Haut Livre du Graal, Paris, Lettres Gothiques, 2007 ; Le théâtre au Moyen Âge. Naissance d'une littérature dramatique, Bréal, Paris, 2003 ; Grant senefiance a : allégorie et littérature au Moyen Âge », Paris, Champion, 2002 ; Le Roman de Renart, nouvelle édition, traduction et notes, collection « Pléiade », Paris, Gallimard, 1998 et rééd. 2008 (collab.) ; Poétique de la chasse : les livres de chasse au XIVe siècle, Paris, PUF, 1994 (avec la contribution de Ch. de Saulnier) ; Le Roman de la Rose, éd. nouvelle, trad. et notes, Paris, Le Livre de Poche, 2e édition, revue et corr. 1997 ; La Rose, Renart et le Graal, Paris, Champion ; Le Roman de la Rose, Paris, PUF, 1984.

En collaboration avec D. Boutet : La littérature française du Moyen Âge, Paris, PUF, (Collection Que sais-je?), 1978 (autres éditions 1983, 1989, 1994, 1997) ; Littérature, politique et société dans la France du Moyen Âge, Paris, PUF.

Autres : pour les éditions Philippe Lebaud, dans un volume comprenant des contributions de M.Cazenave, D. Poirion et M. Zink, sur L'Art d'aimer au Moyen Âge, le chapitre sur le Roman de la Rose, 1997. En préparation : Renart au puits : le Roman de Renart au miroir de la réécriture, PULM.

Sa communication portera sur « Le Roman de Fauvel, une satire du gouvernement royal de Philippe le Bel et de ses ministres ». C'est une œuvre qui se situe dans la lignée des épigones allégoriques et satiriques du Roman de Renart. Ce qui nous intéresse ici, c'est son aspect polémique, et la représentation qu'il donne d'une véritable apocalypse du royaume de France, tombé entre les mains du cheval Fauvel, maître des Vices. Or, l'ouvrage, connu en particulier par le somptueux manuscrit Bnf 146 où la musique (d'innombrables chansons avec partition), collabore avec l'image et le texte et convergent dans la satire, a été composé dans l'entourage direct de la couronne et couvre la période 1300-1317, celle de la fin du règne de Philippe le Bel et des crises de la succession. Guillaume de Nogaret n'y paraît pas nommément, mais les hommes de pouvoir occupant des situations proches de lui - comme Enguerran de Marigny - y figurent parmi les cibles privilégiées de la diatribe.

Elizabeth LALOU est professeur d'histoire médiévale à l'université de Rouen et membre successivement de l'ANR « Derniers Capétiens directs » puis du GDR « Les Capétiens et leur royaume. »

Elle est l'auteur de : Les comptes sur tablettes de cire de la chambre aux deniers de Philippe III le Hardi et Philippe IV le Bel (1282-1309), sous la direction de Robert-Henri Bautier, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1994 ; Les comptes sur tablettes de cire de Jean Sarrazin, chambellan de Saint Louis, Turnhout, Brepols, 2003, (*Monumenta palaeographicae Medii Aevi*) ; « Itinéraire de Philippe IV le Bel (1285-1314) », Paris, in *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, 2007 ainsi que de nombreux articles sur le règne de Philippe IV le Bel.

Sa communication « Guillaume de Nogaret et le gouvernement capétien sur les chemins » mettra en valeur la notion de gouvernement « sur les chemins » : le roi en effet tient conseil au fil des routes où l'entraîne sa vie itinérante. Le garde du sceau suit la personne royale puisqu'il tient le grand sceau et dirige la chancellerie. Toutefois une personnalité telle que Guillaume de Nogaret est amenée à entreprendre des voyages qui le séparent du roi. En étudiant de près ces moments où Nogaret s'éloigne et parfois emporte le sceau royal, on essaiera de dégager dans le très matériel un des éléments méconnu de ce qui définit le gouvernement royal.

Sébastien NADIRAS est archiviste paléographe, conservateur du patrimoine aux Archives nationales (département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime). Il a soutenu en 2012 une thèse et poursuit des recherches sur les méthodes de travail et de gouvernement de Guillaume de Nogaret, étudiées à partir de l'analyse diplomatique des dossiers d'archives de ce dernier.

Parmi ses publications on notera : « Guillaume de Nogaret et les communautés d'habitants : l'exemple des négociations de Lunel (1295) », in B. Moreau (éd.), *Guillaume de Nogaret : un Languedocien au service de la monarchie capétienne*, Nîmes, Lucie éditions, 2012 ; « Le tournant décisif (1307-1312) : essai de relecture critique », in *Lyon de l'Empire au royaume : autour du rattachement de la ville de Lyon à la France (avril 1312)* (à paraître).

Sa communication « Nogaret dans le texte : concepts et autorités, pratiques dialectiques et formes du discours » vise à appréhender dans sa globalité l'outillage intellectuel et discursif mis en œuvre par Guillaume de Nogaret dans sa production textuelle relative à la défense des droits du roi : argumentaires produits en vue d'une négociation, dans un cadre judiciaire ou dans celui des relations internes à la sphère gouvernementale, actes donnés par Nogaret lui-même ou sous sa direction. À partir d'études de cas – notamment le procès pour la possession du comté de Bigorre –, il s'agira de recenser et qualifier les procédés narratifs et dialectiques auxquels Nogaret recourt ainsi que les sources, juridiques et autres, auxquelles il puise, et d'analyser les modalités de leur emploi, cela afin de déterminer permanences et inflexions selon le type d'affaire et de document considéré et de tenter de dégager les grandes lignes du paysage mental du légiste.

Elizabeth A. R. BROWN a été professeur à l'université de Harvard et à celle de la ville de New York. Elle a aussi enseigné à New York University et à Yale University. Elle est membre de la Medieval Academy of America dont elle a été président, et dont elle a présidé the Fellows. Elle est docteur honoris causa de l'Institut pontifical d'études médiévales de Toronto et correspondant associé étranger de la Société de l'histoire de France, et de la Société nationale des antiquaires de France.

Parmi ses très nombreuses publications on relèvera les principales : *The Monarchy of Capetian France and Royal Ceremonial*, Aldershot, Variorum, 199 ; *Politics and Institutions in Capetian France*, Aldershot, Variorum, 1991 ; *Customary Aids and Royal Finances in Capetian France: The Marriage Aid of Philip the Fair*, Cambridge, MA, Medieval Academy Books, 1992 ; « *The Lit de Justice: Semantics, Ceremonial, and the Parlement of Paris (1300-*

1600) », avec Richard C. Famiglietti, Beiheft 31 of Francia, Deutsches Historisches Institut Paris, Sigmaringen : Jan Thorbecke, 1994 ; Saint-Denis. La basilique, avec photos de Claude Sauvageot, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 2001.

E. Brown présente ainsi sa communication « Guillaume de Nogaret et les textes: les registres JJ 28 et JJ 29 (BnF, lat. 10919) » : depuis longtemps, les érudits comme Pierre Dupuy (1582-1651), Étienne Baluze (1630-1718), Edgard Boutaric (1829-77), Michel Mollat (1911-1996) – et moi-même – ont puisé dans les richesses documentaires des registres JJ 28 et JJ 29 (BnF, lat. 10919) pour en publier des extraits, sans remettre en question la nature des volumes, leur origine et les modalités de leur préparation. Recueils de « pièces curieuses » qui ne sont pas « tout à fait un travail d'archives », pour citer Henri-François Delaborde, les deux volumes ont été considérés depuis longtemps en relation avec la personnalité de Pierre d'Étampes, garde des chartes royales depuis 1307/9 et 1325, à cause de l'ex-libris qui se trouve dans JJ 29. Dans ma communication je suggère qu'ils aient été confectionnés pour et probablement à la requête et sous la direction de Guillaume de Nogaret, garde du sceau de Philippe le Bel entre 1307 et sa mort en 1313, et que leur contenu extraordinaire jette une lumière précieuse sur le caractère de cet homme complexe et énigmatique.

Caroline DECOSTER est docteur en droit et maître de conférences en histoire du droit à l'université de Franche-Comté. Elle est membre du Centre de Recherches Juridiques de l'université de Franche-Comté (CRJFC, EA 3225).

Parmi ses travaux, plusieurs concernent le règne de Philippe le Bel, notamment : « La convocation à l'assemblée de 1302, instrument juridique au service de la propagande royale, in *Parliaments, Estates and Representation*, vol. 22, 2002 ; « La fiscalisation des aides féodales sous le règne de Philippe IV le Bel. Une stratégie au service de la souveraineté royale », in *Monnaie, fiscalité et finances au temps de Philippe le Bel*, journée d'études du 14 mai 2004, (dir.) Ph. Contamine, J. Kerhervé et A. Rigaudière, Paris, 2007.

Sa thèse sur Les assemblées politiques sous le règne de Philippe IV le Bel est en cours de publication aux éditions Mare et Martin.

Sa communication « Guillaume de Nogaret et la mise en scène de la fonction royale » montrera que légiste à la légende noire, Guillaume de Nogaret fut un conseiller emblématique de Philippe le Bel, ce qui a parfois conduit l'historiographie à s'interroger sur l'investissement réel du Capétien dans le gouvernement du royaume. Parfois présenté comme absent, il aurait été manipulé par ses conseillers, Nogaret en tête. Cette vision est appuyée par le fait que Philippe le Bel fut un roi silencieux. Ses proches, ses conseillers prennent la parole ; il se tait. Peut-on pour autant n'imputer cela qu'à ses traits de caractère ? Si cette étude a vocation à s'intéresser à la place de Nogaret dans les rouages du gouvernement royal, ce n'est pas d'un strict point de vue institutionnel. Il s'agira plutôt de comprendre quelle place Nogaret s'y reconnaissait lui-même, selon sa conception de la fonction royale. Porteur des politiques et mesures impopulaires, il incarne la voix du roi, notamment lors de la tenue d'assemblées. Cette mise en scène peut être appréhendée comme destinée à protéger la personne du roi. Se dessine alors la figure du mauvais conseiller, en contrepoint de la majesté royale.

Julien THÉRY tirera les conclusions générales du colloque.

MODERATEURS

Journée du vendredi 29 novembre 2013

Patrick GILLI est professeur d'histoire médiévale et vice-président de l'université Paul-Valéry Montpellier III. Il est directeur du centre d'études médiévales de Montpellier.

Maïté FERRET-LESNE est chargée de recherches au C.N.R.S., affectée à l'UMR 5815 « Dynamique du droit » à la Faculté de droit et de science politique de l'Université Montpellier I et membre de l'Institut d'histoire des anciens pays de droit écrit. Docteur en droit de l'Université Montpellier I (1985), auteur d'une thèse sur « Les sûretés réelles dans la pratique médiévale du Languedoc méditerranéen », elle travaille sur des thèmes relatifs au droit de la famille, au droit des obligations ainsi qu'au gouvernement des villes dans l'ancien droit.

Parmi ses publications, on notera : « La terre et l'appropriation collective : approche historique », Les modèles propriétaires au XXI^e siècle, actes du colloque international de Poitiers, décembre 2009, LGDJ, Poitiers, 2012) ; « Pouvoir municipal et châtement de villes méridionales aux douzième et treizième siècles », Actes du Colloque Châtier les villes, juin 2009 ; « Le châtement des villes dans les espaces méditerranéens », Studies in European Urban History 26, Brepols, Ghent, 2011.

Journée du samedi 30 novembre 2013

ROBERT CHAMBOREDON est agrégé de l'Université et docteur en histoire moderne. Professeur honoraire de chaire supérieure au lycée Alphonse Daudet de Nîmes il a assuré, en classe de Lettres supérieures, la préparation à l'ENS Ulm et à l'Ecole des chartes. Il a été à plusieurs reprises président de la Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard.

Parmi ses nombreuses publications, on notera ses travaux sur la maison de commerce Fornier de Clausonne et en particulier sa thèse de doctorat « Fils de soie sur le théâtre des prodiges du négoce. La Maison Gilly-Fornier à Cadix au XVIII^e siècle » (Toulouse, 1995, 3 vol., 730 p. multigr.) ainsi que, en collaboration avec Danielle Bertrand-Fabre, le livre « Les Fornier de Clausonne. Archives d'une famille de négociants de Nîmes XVI^e-XIX^e siècles » (Nîmes, Archives départementales du Gard, 1987). Il a collaboré à la Nouvelle Histoire de Nîmes (Toulouse, éditions Privat, 2006. Chapitre VIII « De la Révocation à la Terreur blanche, le passage de la cité fermée à la ville ouverte 1685-1815) » et publié une trentaine d'articles et communications dans divers Mélanges, actes de colloques et revues.

Isabelle ORTEGA est agrégée d'histoire, docteur en histoire avec une thèse sur « Les lignages nobiliaires dans la Morée latine du début du XIII^e siècle au milieu du XV^e siècle. Permanences et mutations », Turnhout, Brepols, 2012. Elle est depuis 2011 maîtresse de conférences à l'université de Nîmes. Ses dernières publications : « Permanences et mutations d'une seigneurie dans la principauté de Morée : l'exemple de Corinthe sous l'occupation latine », in Byzantion, t. LXXX, 2010 ; « Les mariages indigènes des nobles moréotes (XIII^e-XV^e siècle), ou comment transgresser les frontières établies ? », in Textes et frontières, Actes du colloque International (Nîmes, 9-11 juin 2009), J. Raimond, J.-L. Brunel, Nîmes, 2011 ; « La politique de soutien pontifical aux lignages nobiliaires moréotes (XIII^e-XV^e siècle) », in La papauté et les croisades, Actes du VII^e Congrès de la Society for the Study of the Crusades and the Latin East, M. Balard (éd.), Farnham, 2011 ; « L'évolution de la conception patrimoniale : l'exemple d'Athènes durant l'occupation latine » dans I. Ortega

(dir.), « Villes antiques et médiévales : patrimoines matériels et immatériels », Paris, Léopard d'or, 2013 ; « Stratégies matrimoniales et patrimoniales des lignages nobiliaires de la principauté de Morée au XIIIe siècle », dans Martin Aurell (dir.), Les stratégies matrimoniales (Xe-XIIIe siècles), Turnhout, Brepols, 2013 ; « Réflexions sur une anthroponymie nobiliaire comparée entre la principauté de Morée et le royaume de Chypre, à travers la Chronique de Morée et les Lignages d'Outremer », dans Gilles Grivaud (dir.), France de Chypre (1192-1474) (à paraître en 2013).